CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents: 39 Nb. de représentés: 11 Nb. d'absents: 3 L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à 17h21, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphano DIJOUX, ler adjoint.

AFFAIRE N° 24/1100:

Bois d'Olives - Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 22 16 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour l'acquisition des biens cadastrés section HY n°352 - n°353 partie - n°386 partie

ETAIENT PRESENTS:

MM. DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, **POTIN** Philippe, **MINATCHY** ROUVRAIS Simone. Mariot. ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S):

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), GUIEN Marie Claire (par Monsieur MINATCHY Mariot), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur POTIN Philippe), MALET Viviane (par OMARJEE Mohammad), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), MOREL Didier (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphano), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monnsieur ADAME Ravat).

ABSENTS:

MM. FONTAINE Michel, VAYABOURY Jean Patrick, ACAPANDIE Freddy.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 12 avril 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 mars 2023.



Michel FONTAINE

4/2023 |1/04/2023 Affaire n°24/1100: Bois d'Olives - Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 22 16 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour l'acquisition des biens cadastrés section HY n°352 - n°353 partie - n°386 partie.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée, les missions de l'Établissement Public Foncier de la Réunion (E.P.F. Réunion – adresse : 7 rue André Lardy, La Mare 97438 Sainte Marie) qui réalise des acquisitions foncières pour le compte de ses membres ou de toute personne publique pour la constitution de réserves foncières destinées à la réalisation des équipements publics ou des opérations d'aménagement.

Dans le cadre des portages fonciers et financiers de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR), le Maire soumet à l'Assemblée la convention opérationnelle d'acquisition foncière n° 16 22 16 entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPFR ainsi que l'annexe financière annexée, dont les principaux termes sont ci-dessous désignés.

Biens concernés par l'acquisition:

Sections	Adresse des biens	Superficies cadastrales
- HY n°352	341 Chemin Apaya	568 m²
- HY n°353 partie	97410 Saint-Pierre	7282 m²
- HY n°386 partie		360 m²
	Total	8210 m ² (*)

(*) à préciser après arpentage et détachement du lot bâti

- <u>Zonage PLU approuvé</u>: AU39 (72%) U3 (28%)
- Terrain concerné en partie par l'Emplacement Réservé n°114 du PLU (approuvé) destiné à la réalisation d'une voie de liaison d'une emprise de 6m
 - <u>Situation au PPR(s)</u>: Interdiction (17%) Prescription (12 %)
 - Propriétaire : Mr SMITH Fabrice Bruno Philippe
 - Nature du bien : Terrain nu en nature de friche, verger et fourrage
- Etat d'occupation : Le terrain est occupé mais sera libre de toute location ou occupation au jour de la vente à l'EPFR

Prix d'achat du terrain par l'EPFR : 900 000 € HT (en référence à l'avis de France Domaine en date du 18/11/2022 réf. DS 10039812 – OSE 2022-97416-72595)

Destination du bien : Réserve Foncière en lien avec le projet NPNRU2 de Bois d'Olives

Modalités de portage et de rétrocession (cf. Annexe 1 de la Convention sus-mentionnée)

- . Durée de portage : 15 ans à compter de l'acquisition par l'E.P.F.R
- . Différé de règlement : 4 ans
- . Nombre d'échéances : 12 échéances annuelles
- . <u>Taux de portage</u> : 0,75 % HT par an
- . Coût d'intervention de l'EPFR : néant

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER la convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 22 16 entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR)
- De L'AUTORISER à SIGNER toutes pièces liées à cette affaire, notamment la convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 22 16 ainsi que l'annexe financière ci annexées et par ailleurs l'acte de cession à la Commune de Saint-Pierre à l'issue du portage foncier et financier.



P/EXTRAIT

ctuse de réception en préfecture A-219740164-20230405-24-1100-DE ata de télégransmission : 11/04/2023 até de réception préfecture : 11/04/2023

Aichel FONTAINE

2